

FOUGÈRE Louis Charles

Etat-Civil :

Né le 13 novembre 1881 à Vicq sur Gartempe à La Bergerie.

Parents : **Alexandre Apollinaire FOUGÈRE**, cultivateur et **Marie Angèle SAIZEAU**.

Marié avec **Marguerite Augustine DESCHAMPS** le 29 juin 1906 à Civray sur Esves (37).

Au recensement de 1911, cultivateur, habite à la Bergerie, 2 filles, **Madeleine** et **Marcelle**

Décédé le 4 septembre 1966 à Balesmes (37).

Fratric :

Pauline Marie FOUGÈRE (1877-) Marié avec **Jules David BACHELIER** le 26 juin 1897 à Vicq sur Gartempe.

Eugène Jean FOUGÈRE (1888-1967) Marié avec **Clémentine DELOUZILLIERE** le 2 juillet 1912 à Balesmes (37).

Registre Matricule :

Louis Charles FOUGÈRE est de la classe 1901 et porte le matricule 563 au bureau de recrutement de Châtellerault. Profession de manœuvre papetier et résidant à Vicq sur Gartempe.

Détail des services et mutations diverses :

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} mars 1915 comme père de 4 enfants vivants (Article 48 de la loi du 21 mars 1905).

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation du 1^{er} août 1914. Dirigé sur le 69^{ème} Régiment d'Infanterie, Y arrive le 9 août 1915.

Détaché à la manufacture d'armes de Châtellerault dudit jour.

Détaché à la Papeterie de la Haye Descartes le 10 septembre 1916.

Passé au 3^{ème} Régiment de Cuirassiers le 1^{er} juillet 1917.

Passé au 18^{ème} Régiment de Hussards le 27 septembre 1917.

Passé au 8^{ème} Régiment de Cuirassiers le 16 décembre 1918.

Envoyé en congé illimité de démobilisation à Balesmes le 9 février 1919 par le 68^{ème} Régiment d'Infanterie.

Ses différentes campagnes : Contre l'Allemagne :

Ses périodes, à l'intérieur où aux armées, ne sont pas indiquées dans son registre matricule

Service auxiliaire

Les hommes affectés au service auxiliaire pouvaient faire la demande de passer dans le service actif. Il fallait tout de même passer devant la commission de réforme. Et le vœu du soldat n'était pas toujours entendu

Mais ce cas est une exception et dès le 20 septembre 1914, un décret cherche à trouver les hommes du service auxiliaire aptes au service armé. Et à nouveau, ces hommes purent passer à plusieurs reprises devant des commissions de réforme pour voir s'ils étaient aptes au service actif. Il fut même prévu un remplacement de ces hommes qui tenaient tout de

même un rôle important dans les dépôts, les casernes à l'arrière : soldats plus âgés, soldats blessés inaptes au service armé, invalides et à la fin de la guerre par des femmes.

Son affectation à un régiment d'infanterie alors qu'il est auxiliaire n'est pas contradictoire : les services auxiliaires dépendaient d'un régiment, même s'ils n'étaient pas au front et donc non-comptés dans "l'effectif de guerre".

